



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Attribution des primes - soignants et manipulateurs en radiologie

Question écrite n° 26345

Texte de la question

M. Bertrand Sorre attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la situation des manipulateurs en électroradiologie médicale, au nombre de 35 000 en France, qui l'ont interpellé sur les missions qui sont les leurs et sur les revendications nationales de leur profession. Il a visité le service du site d'Avranches dépendant du Centre hospitalier public Avranches Granville. Il y a rencontré les équipes, animées par un sens aigu du service public, dans le but de connaître la réalité de ce métier. Les échanges lui ont permis de mieux appréhender cette profession qui pâtit d'une méconnaissance, y compris de la part des autres professionnels de santé. Il a pu mesurer le niveau élevé de technicité requis, après une formation de trois années d'études spécifiques. Le degré de responsabilité et de risque tant lors des manipulations que pour les diagnostics et protocoles thérapeutiques sont importants pour un service assuré H 24, en lien avec les urgences. Il a constaté que la prise en charge du patient par les manipulateurs en radiologie dépasse le geste purement technique et s'étend à des préparatifs et des soins qui confèrent à ces personnels une réelle mission de soignant. C'est justement la reconnaissance de cette qualité de soignants que réclament légitimement les manipulateurs en radiologie avec en conséquence l'attribution des primes consenties pour revaloriser les rémunérations des personnels soignants. Ces deux primes portent le nom des ministres les ayant mises en place, à savoir les primes dites « Veil » et « Buzyn » créée par Mme la ministre. Il lui paraîtrait fondé d'inscrire clairement les manipulateurs en radiologie hospitaliers dans ce décret comme bénéficiaires de ces primes. Pour ces raisons, il la sollicite pour savoir quelles mesures sont envisagées par le Gouvernement pour l'attribution des primes visant à revaloriser les conditions salariales des personnels soignants.

Données clés

Auteur : [M. Bertrand Sorre](#)

Circonscription : Manche (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26345

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2020](#), page 755

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)